



Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale

Rapport annuel 2009



Colophon

**CONSEIL
DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE
DE LA REGION DE
BRUXELLES-CAPITALE**

<http://www.irsib.irisnet.be/CPS/>

Domaine « Latour de Freins »
Rue Engeland 555
1180 Bruxelles

Tél. : 02.600.50.33.

Fax : 02.600.50.47.

e-mail : « jvandenbranden@irsib.irisnet.be »

PRESIDENT
Olivier WITMEUR

VICE-PRESIDENTE
Viviane CAMPHYN

SECRETARIAT
Jenny VANDENBRANDEN

Déposé à la B.R.



CPS^{RBC}

Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale



Rapport annuel 2009

*Le présent rapport annuel est rédigé et publié dans le cadre du prescrit de l'article 13 de l'Ordonnance du 10 février 2000 portant création du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale
- Moniteur Belge du 16 mars 2000 -*



Table des matières

Avant-propos	6
Activités	7
Avis	8
Composition	20
Historique	21
Annexes	24
✓ Publications	25
✓ Arrêtés de modification	28
✓ Bases légales	30



Avant-propos

L'année 2009 a été une année-pivot pour le Conseil à double titre. D'une part, le Conseil a renouvelé ses effectifs en début d'année. Ainsi, un nouveau conseil a été mis en place pour une durée de quatre ans par un arrêté de nomination du 15 janvier 2009. D'autre part, les élections régionales ont mis en place un nouveau gouvernement pendant l'été.

Anticipant sur cet évènement annoncé, le nouveau Conseil s'est lancé, dès la première assemblée plénière de l'année, dans la préparation d'un memorandum à l'attention du formateur du nouveau gouvernement. Délaissant la forme d'une simple liste de revendications, il a dressé dans ce document politique son analyse des caractéristiques de notre « ville-région », mettant en exergue tant ses forces que ses faiblesses, ses opportunités et les menaces qui pèsent sur elle. Ces éléments sont repris dans un document intitulé « Bruxelles, Capitale de la Connaissance » (Avis n° 29) qui a permis que le Conseil soumette au formateur du futur gouvernement et aux négociateurs concernés trois priorités :

1. Amplifier les efforts de structuration et les mesures en faveur des entreprises, des centres sectoriels et des centres académiques ;
2. Construire, dans une logique d'innovation ouverte, une dynamique centripète propre à Bruxelles notamment en renforçant l'efficacité de la chaîne de valeur menant à la création d'emploi et en créant des programmes stratégiques régionaux, pluridisciplinaires, multi-acteurs et centrés sur des problématiques régionales et dont les résultats sont valorisables à et pour Bruxelles ;
3. Se doter de moyens financiers et humains à la hauteur des ambitions affichées.

Par ailleurs, outre un avis sur la mise en œuvre de la nouvelle ordonnance visant à promouvoir la recherche, le développement et l'innovation sur le nouveau, le Conseil a choisi de poursuivre la réflexion sur la mise en place d'un tableau de bord de la recherche et de l'innovation pour la Région de Bruxelles-Capitale. Elle fera l'objet d'un avis d'initiative en 2010.

Nous vous souhaitons bonne lecture du présent rapport.

Viviane Camphyn
Vice-président

Olivier Witmeur
Président



Activités

Au cours de l'année 2009, le Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale a tenu trois assemblées plénières. Vous trouverez les événements marquants de cette année 2009 dans le tableau suivant.

	2009	2010
<i>Evaluer</i> (°) : le Conseil a créé un groupe de travail dans le but de mettre au point un tableau de bord des performances de la Région de Bruxelles-Capitale en matière de recherche et d'innovation. Le travail s'achèvera en 2010.		
<i>Orienter</i> (°) : le Conseil a adressé un mémorandum détaillé aux formateurs du nouveau gouvernement régional. Le groupe de travail a développé cette proposition d'avril à juin.		
Le Conseil a été invité par le Ministre de la recherche à rendre un avis sur un projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant exécution de l'ordonnance du 26 mars 2009 visant à promouvoir la recherche, le développement et l'innovation.		
Le Conseil a été invité par le Ministre de la recherche à rendre un avis sur certains éléments de la Déclaration gouvernementale dont un système de portabilité des aides régionales.		

(°) A l'occasion de l'assemblée plénière du 02 octobre 2007, le Conseil avait arrêté son nouveau plan d'activités. Trois lignes directrices avaient été dégagées dans le but de réaffirmer le rôle du CPS^{RBC} comme organisation indépendante capable de conseiller la RBC : orienter, concevoir et évaluer.



Avis rendus par le Conseil

Avis n° 29

MEMORANDUM DU CONSEIL DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Bruxelles, Capitale de la Connaissance.

Conformément à l'article 4 §1, al.2 de l'Ordonnance du 10 février 2000 (M.B. 16.03.2000) portant création du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale, ledit conseil a estimé nécessaire, lors de son assemblée plénière du 18 mars 2009, d'émettre cet avis d'initiative

Cet avis a été préparé par le Groupe de travail « Future prospects of the regional science policy » du CPS^{RBC} sous la présidence d'Olivier Witmeur, Président également du CPS^{RBC}. Il a été adopté par le Conseil le 16 juin 2008.

Le groupe de travail était composé de Camphyn Viviane, de Kerchove Floriane, Distelmans Anouk, Lefebvre Isabelle, Masson Annick, May Claude, De Pauw Pieter, Dehan Xavier, Deleu Jeroen, Lardinois Christian, Scuvie Fabian, Vanhove Nicolas, Van Snick Paul, Verhasselt Peter, Witmeur Olivier & Wyns Lode. Il s'est réuni les 29 avril, 14 mai & 28 mai 2009.

**LES PAGES SUIVANTES DE CET AVIS REPRÉSENTENT LE DOCUMENT QUI A ÉTÉ PRÉSENTÉ AUX MANDATAIRES
POLITIQUES DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE.**



**MEMORANDUM DU CONSEIL DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE
DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE
Bruxelles, Capitale de la Connaissance.**

16 juin 2009

RESUME

Face aux enjeux économiques et sociaux actuels, la priorité du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale devrait être la création d'emplois pour les bruxellois. La recherche et l'innovation sont trop rarement au cœur du débat régional alors qu'elles sont porteuses d'un potentiel important pour l'emploi et la dynamique générale du développement régional. En effet, à l'heure de l'économie de la connaissance, de l'innovation ouverte et compte tenu de l'exceptionnel potentiel scientifique de la Région, une politique ambitieuse en matière de recherche et d'innovation contribuerait, d'une part, à la création directe et indirecte d'activités nouvelles et donc emplois à Bruxelles et, d'autre part, à la conduite d'une politique adaptée aux spécificités de la ville-région afin d'améliorer la qualité de vie des bruxellois

QUELQUES CONSTATS ET OPPORTUNITÉS

- Bruxelles dispose d'un potentiel exceptionnel avec :
 - une concentration importante d'entreprises actives dans la recherche totalisant plus de 10% de l'emploi privé à Bruxelles,
 - d'excellentes institutions d'enseignement supérieur,
 - de nombreux centres hospitaliers,
 - des centres sectoriels,
 - une présence massive d'étudiants dans l'enseignement supérieur qui font de Bruxelles la plus grande ville estudiantine du pays.
- Bruxelles est caractérisée par une économie de service qui constitue une base de croissance idéale pour capitaliser sur l'économie de la connaissance.
- La politique scientifique régionale est de plus en plus structurée mais souffre des contraintes de moyens et de territoire d'une ville-région.
- Les spécificités de Bruxelles en termes de multiplicité des acteurs, de leur proximité, de l'exposition internationale, du rôle de capitale et de l'ouverture de l'économie régionale la place idéalement pour s'inscrire dans la dynamique de l'innovation ouverte
- La Présidence européenne de la Recherche en 2010 représente une opportunité d'améliorer l'efficacité du soutien à la recherche et à l'innovation aussi bien au niveau régional qu'au niveau de la collaboration entre les différents acteurs.



En résumé, la situation de Bruxelles s'analyse comme suit :

FORCES : <ul style="list-style-type: none">• Disponibilité d'un personnel hautement qualifié• Tissu académique très riche• Secteurs TIC et santé très développés• Proximité de tous les acteurs• Rayonnement international du fait de la position de capitale européenne• Politique régionale de mieux en mieux structurée	FAIBLESSES : <ul style="list-style-type: none">• Etendues des compétences et du territoire régional• Budget limité• Relatif manque d'intégration des ressources• Egalité d'accès à l'économie de la connaissance pour tous les bruxellois
OPPORTUNITES : <ul style="list-style-type: none">• Société de la connaissance très compatible avec le tissu urbain et l'économie de services• Développement possibles dans l'ITC, la santé et l'environnement• Effet de levier des politiques de partenariats• Présidence UE 2010	MENACES : <ul style="list-style-type: none">• Concurrence interrégionale

TROIS PRIORITÉS

Le CPS propose de conduire une politique plus spécifique et de ne pas entrer dans une logique de concurrence interrégionale. Il suggère de faire de Bruxelles, la Capitale de la Connaissance en articulant la politique régionale autour de trois axes forts :

1. Amplifier les efforts de structuration et les mesures en faveur des entreprises, des centres sectoriels et des centres académiques ;
2. Construire, dans une logique d'innovation ouverte, une dynamique centripète propre à Bruxelles notamment en renforçant l'efficacité de la chaîne de valeur menant à la création d'emploi et en créant des programmes stratégiques régionaux, pluridisciplinaires, multi-acteurs et centrés sur des problématiques régionales et dont les résultats sont valorisables à et pour Bruxelles ;
3. Se doter de moyens financiers et humains à la hauteur des ambitions affichées.

Le CPS est à la disposition du Gouvernement pour mobiliser les acteurs de la recherche et de l'innovation et l'aider à mettre en place un projet ambitieux qui se résume à Bruxelles, Capitale de la Connaissance.



1. INTRODUCTION

Face aux enjeux économiques et sociaux actuels, la première priorité du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale devrait, plus que jamais, être la création nette d'emplois. A l'heure de l'économie de la connaissance, de l'innovation ouverte et compte tenu de l'exceptionnel potentiel scientifique de la Région, une politique ambitieuse en matière de recherche et d'innovation gagnerait à être au cœur des priorités régionales. En effet, outre le fait que l'investissement en recherche est très majoritairement composé de ressources humaines et donc d'emplois¹, la recherche produit des connaissances. Grâce aux stratégies d'innovation et à l'entrepreneuriat, celles-ci se traduisent en activités nouvelles qui sont créatrices de valeur ajoutée. Finalement cette dernière se concrétise par de multiples emplois directs et indirects. En d'autres termes, assurer la solidité et le bon fonctionnement de la chaîne de la recherche et de l'innovation est un puissant moteur de création d'emplois à Bruxelles.

Il est fréquent de réduire le rôle de la recherche à la préparation des activités de demain. S'il s'agit bien entendu d'une dimension essentielle, cette conception est toutefois réductrice. En effet, d'une part, très immédiatement, la production de connaissances constitue la matière première de l'économie de services qui caractérise Bruxelles. Il est donc essentiel qu'elle soit abondante. D'autre part, la mobilisation des compétences disponibles sur le territoire régional peut participer à relever les défis d'une ville-région et ainsi servir de levier à des projets stratégiques contribuant à améliorer la qualité de vie de tous les bruxellois.

Le Conseil de la Politique Scientifique de la Région de Bruxelles Capitale estime de son devoir de sensibiliser les décideurs politiques, primo, à l'importance cruciale d'une politique volontariste en matière de recherche et d'innovation et, secundo, à l'ampleur de l'impact d'une telle politique pour la Région. Il ne peut que regretter le manque d'importance accordé à cette matière dans les précédents accords de gouvernement² et souhaite donc proposer un projet ambitieux destiné à faire de Bruxelles la « Capitale de la Connaissance » au profit de tous les Bruxellois. Il estime également que la Région doit profiter de l'opportunité unique que représente la Présidence Européenne de la Recherche en 2010 pour améliorer l'efficacité de son soutien à la recherche et à l'innovation aussi bien au niveau régional qu'au niveau de la collaboration entre les différents acteurs.

2. UN CONTEXTE REGIONAL SPECIFIQUE ET CONTRASTE

Bruxelles dispose d'un potentiel exceptionnel.

Plus que d'autres régions d'Europe, Bruxelles a tout pour être « la » région de la connaissance. Elle dispose en effet sur son sol d'une densité exceptionnelle d'acteurs de premier plan. Ensemble, ceux-ci forment un écosystème d'une vitalité enviée par beaucoup. Sans entrer dans les détails, Bruxelles peut effectivement compter sur :

- Une concentration importante d'entreprises dans les secteurs des technologiques de l'information et de la communication (TIC) et des sciences de la vie qui occupent respectivement 29.000 emplois et 5.000 emplois, soit au total 10% de l'emploi privé à Bruxelles ;
- D'excellentes institutions d'enseignement supérieur (dont deux universités complètes, plusieurs facultés d'autres universités et de multiples hautes écoles) avec de très nombreux laboratoires de recherche. De façon générale, les centres académiques bruxellois se signalent par un haut taux de performance en termes de publications scientifiques et d'intégration dans les réseaux transrégionaux et européens ;

1 Les initiatives directement soutenues par les formules de financement de l'IRSIB représentent à elles seules plus de 400 emplois scientifiques.

2 En 2004, le Conseil de la Politique Scientifique avait déjà émis de vifs regrets devant ce peu d'importance accordé à la recherche et à l'innovation.



- De nombreux centres hospitaliers dont trois hôpitaux académiques;
- Plusieurs centres sectoriels qui accompagnent les entreprises dont Sirris (software engineering et TIC), le CSTC (éco-construction), Brufotec (agro-alimentaire) ou encore Tecnolec (électrotechnique et énergie renouvelable) ;
- Une présence massive d'étudiants dans l'enseignement supérieur. Bruxelles est la plus grande ville estudiantine du pays !
- De plus, le bouillonnement de cet écosystème est renforcé par un fort facteur de proximité et une grande facilité de dialogue entre ces acteurs.

L'économie de la connaissance constitue une opportunité unique pour Bruxelles.

L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE

Le développement de la société de la connaissance s'inscrit dans une évolution profonde des facteurs de production de l'économie mondiale. Alors qu'historiquement, les seuls facteurs de production étaient le travail et le capital, il est aujourd'hui reconnu que la connaissance constitue un troisième pilier essentiel, surtout pour les économies occidentales. Le développement économique, social et environnemental passe donc par l'innovation et la création de nouvelles connaissances au sein d'une multitude d'acteurs : centres de recherche académique et en entreprise, centres de recherche collective, enseignement supérieur, activités créatives et autres think tanks.

Bruxelles est une ville-région caractérisée par son fort taux d'activités de services intensifs en connaissance. L'économie de la connaissance offre donc une formidable opportunité pour la région bruxelloise car elle dispose d'atouts importants dans plusieurs secteurs clés et ceux-ci se développent facilement en milieu urbain. Il faut également souligner que la production de la connaissance est une activité en tant que telle pour Bruxelles. Les retombées directes et indirectes des activités de recherche et d'enseignement sont considérables. Pour s'en convaincre, il suffit d'imaginer ce que serait Bruxelles sans 'ses' universités et ses hôpitaux académiques ou d'observer le développement exemplaire notamment de Louvain-la-Neuve ou Leuven.

La structuration progressive de la politique régionale.

La Région de Bruxelles-Capitale s'est progressivement dotée d'une politique de soutien à la recherche et à l'innovation de plus en plus structurée, même si elle demeure inachevée. Les gouvernements régionaux successifs ont ainsi développé une gamme d'initiatives globalement comparables à celles des autres régions³.

Cette dynamique s'est toutefois accompagnée d'une multiplication du nombre d'actions et d'acteurs alors que la taille limitée de la région plaide plutôt pour une approche plus concentrée et centralisée. La question de la taille critique des actions lancées doit au moins être posée notamment en comparaison avec les initiatives parfois massives des régions voisines.

Remarque : La faiblesse de l'outil statistique régional

A ce jour, la Région de Bruxelles-Capitale n'a pas mis en place de structure spécifique pour produire et traiter des données statistiques relatives à la recherche et à l'innovation. Les autorités régionales en général, et le CPS en particulier, disposent donc de peu de données objectives pour définir, conduire et évaluer la politique de recherche et d'innovation. La majorité des données disponibles

³ Référence à l'étude Capron



proviennent de comparaisons interrégionales ou intercommunautaires, voire d'études européennes qui traitent imparfaitement du phénomène régional.

La chaîne de valeur de l'innovation fonctionne encore imparfaitement à Bruxelles.

Malgré ses atouts, Bruxelles n'échappe pas au paradoxe européen qui se résume à une forte capacité de production de connaissances mais de bien trop faibles retombées socio-économiques faute d'une capacité de transfert de cette connaissance. De façon générale, en comparaison avec les USA et le Japon, les centres de recherches européens ne donnent pas assez naissance à de nouvelles activités et créent trop peu d'entreprises. Le phénomène est encore plus marqué à Bruxelles. En effet, alors que le Flandre et la Wallonie comptent deux chercheurs en entreprises pour un chercheur académique (essentiellement financé via les communautés), la proportion est inversée à Bruxelles. En d'autres termes, Bruxelles peine à capter les retombées positives des connaissances qu'elle produit et doit veiller à produire des connaissances mieux adaptées à son tissu socio-économique.

La Région doit davantage collaborer avec d'autres niveaux de pouvoir.

Vu les limites des compétences régionales et l'étendue de son territoire, la politique régionale devrait être plus ouverte que celles de ses voisines. Il faut toutefois bien constater que malgré sa position centrale et plusieurs tentatives, la Région n'a pas développé de collaborations structurées avec les Régions et Communautés tant au niveau de la conduite de projets de recherche qu'au niveau du processus de valorisation.

Des moyens financiers encore insuffisants.

Bien que des progrès aient été enregistrés ces dernières années, force est de constater que le poids relatif des crédits réservés à la recherche et à l'innovation est plus faible que dans les régions voisines et que la croissance des enveloppes bruxelloises est également plus faible. Dans un contexte de concurrence interrégionale croissante et à défaut d'une collaboration ad-hoc, la situation devient critique.

Elle l'est en fait doublement. En effet, du fait de la crise financière et des restrictions qu'elle entraîne en termes de ressources financières, tant publiques que privées, certains acteurs peuvent être tentés de reporter ou de réduire sensiblement les investissements prévus en matière de R&D et d'éducation. Avec le recul, il apparaît que de telles décisions pourraient avoir des effets destructeurs en termes de capital et de savoir, qui pèseraient lourdement sur les perspectives de croissance et d'emploi en Europe à moyen et long terme.

L'opportunité européenne et la perspective de la Présidence du Conseil de la Recherche en 2010.

Dans la foulée du point précédent, la politique régionale en matière de recherche et innovation ne tire pas assez profit de la proximité des institutions européennes et de son attractivité en tant que capitale internationale. Lors de la prochaine présidence de l'UE en 2010, la Région de Bruxelles-Capitale assurera la présidence du Conseil de la Recherche. Il s'agit d'une opportunité unique pour tisser des liens, tendre des ponts et familiariser le grand public avec les enjeux liés à la recherche et l'innovation.

De plus, l'articulation avec le développement de l'économie de la connaissance est évidente dans la mesure où un des objectifs de la politique européenne (« Stratégie de Lisbonne ») est de faire de l'Europe « [l'économie de la connaissance](#) la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici à 2010, capable d'une [croissance économique](#) durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale ». Cette dynamique s'amplifie et tous les niveaux de pouvoir sont appelés à y participer. Une des tâches de la Présidence bruxelloise



pourrait d'ailleurs être de mettre à jour cet axe majeur de [politique économique](#) et de [développement](#) de l'[Union Européenne](#).

La dimension internationale et la recherche se renforcent mutuellement

Comme ville internationale et capitale de l'UE, Bruxelles présente nombre d'atouts non négligeables pour attirer des investisseurs et des chercheurs européens ou internationaux dans le secteur high-tech. Déjà aujourd'hui, de plus en plus d'entrepreneurs non Belges lancent des entreprises technologiques à Bruxelles. Dans la même logique, de nombreuses équipes de recherche, tant universitaires que privées, font partie de réseaux internationaux.

L'approche actuelle de soutien à la recherche ne tient pas assez compte des nouvelles approches basées sur l'innovation ouverte.

Last but not least, le CPS estime indispensable de mettre l'accent sur le phénomène de l'innovation ouverte qui modifie profondément la conduite des politiques de recherche et de leur valorisation tant locale qu'internationale.

L'innovation ouverte

Longtemps les politiques d'innovation de chaque organisation se sont centrées sur leurs ressources internes et ont tenté de développer une chaîne de valeur complète menant de la recherche à la création d'activités économiques nouvelles. Cette approche est aujourd'hui qualifiée de « fermée » car elle limite l'utilisation de connaissances produites au sein d'une entité et utilise peu ou pas du tout de connaissances externes.

L'innovation dite « ouverte » a émergé avec la multiplication des sources de connaissances, leur spécialisation accrue, leur plus grande dispersion géographique, le caractère de plus en plus multidisciplinaire de la recherche et sa diffusion sans cesse plus rapide. Dans ce contexte, tous les acteurs de la recherche et de l'innovation doivent d'avantage s'ouvrir et collaborer dans une logique profitant à tous. Ainsi, il devient courant de partager des droits de propriété intellectuelle, d'envisager la valorisation de la recherche aussi bien en interne qu'en externe notamment par la création d'entreprises communes ou de spin-off et surtout de co-crée des produits ou services nouveaux entre plusieurs partenaires existants (entreprises, universités, centres collectifs, ...).

De nombreuses caractéristiques marquantes de la Région de Bruxelles-Capitale telles que la richesse de son tissu scientifique, la proximité des acteurs, l'ouverture de son économie, sa position de capitale et son exposition internationale, la prédispose à devenir un leader en matière d'innovation ouverte. Néanmoins, à l'image des autres régions, ses dispositifs publics de soutien à l'innovation sont encore largement ancrés dans l'approche traditionnelle et devrait être adaptés à ce nouveau paradigme.

3. TROIS PRIORITÉS POUR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

Compte tenu des spécificités de la Région, le CPS estime que la politique régionale en matière de recherche et d'innovation ne peut pas être un « copier- coller » des politiques des régions voisines. Tenant compte de la concurrence interrégionale, le CPS préconise une approche à la fois plus ciblée et plus ouverte.



PRIORITÉ N°1 : AMPLIFIER LES EFFORTS DE STRUCTURATION DU SOUTIEN A LA RECHERCHE ET A L'INNOVATION

Le CPS encourage la Région à poursuivre la structuration de sa politique de recherche et d'innovation autour des formules de financements simples, transparentes et adaptées aux besoins de chaque type d'acteurs, c'est-à-dire :

1. une palette d'aides directes aux entreprises innovantes avec une attention particulière pour les PME,
2. un soutien direct aux centres sectoriels,
3. diverses bourses universitaires telles que Spin-off in Brussels, Brains Back to Brussels, Prospective Research for Brussels,
4. des programmes régionaux d'impulsion dans les secteurs prioritaires de l'ITC, des sciences de la vie et de l'environnement⁴.

De même, le CPS préconise de maintenir le soutien régional aux initiatives de support telles que les incubateurs et les interfaces universitaires⁵.

PRIORITÉ 2 : DANS UNE LOGIQUE D'INNOVATION OUVERTE, CONSTRUIRE UNE NOUVELLE DYNAMIQUE PROPRE À BRUXELLES

Le CPS propose de mobiliser les acteurs régionaux autour de quelques nouvelles mesures qui maximisent l'impact à et pour Bruxelles. Cette dynamique devrait s'articuler selon quatre axes.

Axe 1 : Renforcer le maillage de la chaîne de valeur.

Pour le CPS, l'optimisation de l'impact à Bruxelles implique la parfaite maîtrise de la chaîne de valeurs. Pour relever ce défi, outre le maintien des initiatives existantes en général et des initiatives spécifiques pour les PME en particulier, le CPS souligne la nécessité de :

1. Développer une politique pour les jeunes et l'égalité d'accès à la connaissance pour tous les bruxellois, en ce compris la sensibilisation aux sciences et aux carrières scientifiques ;
2. Promouvoir la sensibilisation et la formation à l'entrepreneuriat et à l'innovation, les agents indispensables dans tous les types d'organisation pour transformer la connaissance en activités nouvelles. Pour ce faire, le CPS propose de :
 - renforcer les initiatives d'accompagnement pour le développement d'une stratégie d'innovation dans les PME,
 - développer un système de chèques innovation
 - favoriser financièrement les initiatives d'incubation au sein des entreprises existantes et d'y soutenir la mise en place de politique de spin-out ambitieuse.
3. Accorder une attention très spécifique aux créations d'activités innovantes à haute valeur de connaissance et à fort potentiel de croissance qui sont bien adaptées à l'économie d'un territoire urbain. Les incubateurs devraient ici jouer un rôle important et assurer le relais avec les autres acteurs du développement régional.
4. Mettre sur pied un fonds de capital à risque destiné aux entreprises en croissance.

4 En matière d'environnement, le CPS rappelle son avis 24 portant sur la rédaction d'un cahier des charges pour une étude destinée à identifier et analyser le potentiel de recherche de la Région de Bruxelles-Capitale dans le domaine de l'environnement.

5 Voir l'avis 28 du CPS portant sur la création d'entreprises à caractère technologique et la coordination des structures d'incubation.



Axe 2 : Encourager les coopérations au niveau régional, national et international.

Le CPS préconise des initiatives visant à :

1. Multiplier les ponts entre le monde académique et le monde de l'entreprise. A titre d'exemple le CPS a déjà proposé de soutenir la réalisation de thèses de doctorat en entreprises⁶.
2. Dynamiser les coopérations avec les autres niveaux de pouvoirs en Belgique. Sur ce plan, le CPS estime possible et souhaitable de développer des collaborations 'gagnant-gagnant' incluant l'uniformisation de procédures, la simplification des mécanismes de collaboration entre acteurs de différentes régions, l'introduction de plus de flexibilité au niveau des localisations de valorisation industrielle,
3. Développer une présence bruxelloise plus volontariste dans les grands projets et réseaux européens ;
4. Mettre en place des collaborations avec d'autres régions urbaines qui pourraient faire l'objet de cofinancement par l'Union Européenne. Le Conseil invite également la Région à maintenir et intensifier ses relations avec l'Union Européenne et en particulier avec la DG Recherche et de la DG Entreprises de la Commission Européenne. A cette fin, il préconise une collaboration plus intense et organisée entre le Gouvernement, l'IRSIB, l'ABE, RIB, les centres sectoriels et les interfaces académiques.
5. Renforcer la collaboration entre le CPS et le Conseil Economique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale et développer des relations de travail avec d'autres Conseils de politique scientifique en Belgique et à l'étranger.

Axe 3 : Soigner l'image internationale de la recherche à Bruxelles et tirer parti de la Présidence belge de l'UE en 2010.

L'image scientifique et l'attractivité de Bruxelles pour les travailleurs de la connaissance doivent faire l'objet d'une attention accrue. Le marketing doit être plus intense et la Région doit plus s'impliquer dans les initiatives européennes. La prochaine Présidence du Conseil Recherche de l'UE conduira une grande partie de la communauté scientifique à se tourner vers notre région. Il est essentiel de saisir cette opportunité et il est certain que le message sera bien plus fort et crédible si la Région s'est résolument engagée dans une politique ambitieuse de recherche et d'innovation.

Axe 4 : Créer des nouveaux programmes stratégiques traitant de problématiques régionales.

Il s'agit de développer de véritables plateformes stratégiques de recherches multidisciplinaires, impliquant des acteurs académiques, privés et institutionnels dans un esprit d'innovation ouvert et dont les résultats seront valorisables par un ensemble d'acteurs socio-économiques dans une économie de services telle que celle de Bruxelles.

Plus précisément de tels projets :

1. veilleraient à développer à Bruxelles des pôles multidisciplinaires de compétences d'envergure internationale ;
2. verraient le jour dans des domaines transdisciplinaires tels que, à titre exemplatif, la mobilité, le multilinguisme et le développement urbain durable ;

⁶ Sur ce plan, le CPS souhaite qu'une suite positive soit réservée à son avis 25 portant sur un nouveau programme « Prigogine » permettant à des entreprises de faire appel à un chercheur pour renforcer leur potentiel technologique et permettant à un doctorant de faire sa thèse en milieu industriel.



3. se baseraient sur le savoir-faire des acteurs régionaux tant privés que publics, notamment ceux développés dans les secteurs prioritaires choisis par la région ;
4. permettraient à ces acteurs de développer des compétences reconnues sur le plan international et de se positionner dans des réseaux transnationaux ;
5. contribueraient à promouvoir le caractère unique de Bruxelles en tant qu'environnement cosmopolite pour l'expérimentation et l'amélioration de nouvelles technologies ou services.
6. incluraient un volet pour les sciences humaines qui sont très présentes et de qualité à Bruxelles mais globalement peu soutenues⁷ ;
7. pourraient inclure le développement d'infrastructures de recherche car celles-ci constituent un élément d'attractivité et tendent à fixer les équipes qui les utilisent ;
8. devraient inclure un volet visant à assurer une meilleure visibilité notamment pour le grand public et une meilleure communication en matière de politique scientifique.

Le CPS est à la disposition du gouvernement pour étudier davantage les modalités de mise en œuvre et les thématiques à retenir pour de tels programmes.

PRIORITÉ N°3 : SE DONNER LES MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS

La mise en œuvre des deux premières priorités doit naturellement s'accompagner d'une adaptation des moyens financiers et humains. Cela passe par :

1. Une augmentation du budget de la recherche et de l'innovation. L'ambition politique implique l'accroissement de l'investissement destiné à soutenir la recherche et de l'innovation. A défaut, la position compétitive de la Région se dégradera progressivement au profit des régions voisines qui rivalisent d'initiatives et attirent progressivement les centres de recherches académiques et privés et, bien entendu, leurs effets positifs pour l'économie locale.
2. Une administration efficace, forte et rigoureuse. Le CPS salue le travail réalisé jusqu'ici par l'équipe actuelle de l'IRSIB mais invite le futur gouvernement à :
 - Procéder rapidement à la nomination des dirigeants de l'IRSIB ;
 - Poursuivre le recrutement de collaborateurs au sein de l'IRSIB car le cadre actuel devra être adapté aux ambitions de la Région ;
 - Confier à l'IRSIB la coordination des initiatives qui touchent à la recherche et à l'innovation ;
 - Renforcer la mission de suivi et d'évaluation des projets et programmes financés par l'IRSIB. Il s'agit entre autres :
 - de définir des indicateurs de résultats clairs aux structures d'accompagnement et de support soutenues par la région,
 - de développer un tableau de bord de l'innovation à Bruxelles incluant les effets indirects de la politique scientifique.
 - Demander au CPS un avis annuel sur l'évolution de la politique régionale après avoir entendu le(s) Ministre(s) compétents et le(s) responsable(s) de l'IRSIB.
3. Un renforcement des moyens de fonctionnement du CPS pour remplir efficacement les missions qui lui sont confiées, notamment en vue de le doter d'une capacité d'études ;

⁷ Les sciences humaines n'ont ainsi pas été reprises dans les axes prioritaires du Plan Régional pour l'Innovation sous la législature précédente.



4. Une analyse objective de l'efficacité et de l'efficience des initiatives et structures actuelles de soutien à la recherche et à l'innovation. Il s'agit entre autres d'identifier les possibilités d'intégration et de simplification. A ce niveau, une bonne collaboration entre les compétences recherche, économie, voir aussi emploi et image de Bruxelles est indispensable.

4. CONCLUSION

Capitalisant sur les atouts de la Région, « Bruxelles, Capitale de la Connaissance » est un concept réaliste qui contribuera fortement à la création d'emplois tant à court, qu'à moyen et long terme. La recherche et l'innovation sont en effet de puissants vecteurs de création d'emploi et d'amélioration de la qualité de la vie des bruxellois.

La Région de Bruxelles-Capitale est idéalement placée pour conduire une politique à la fois spécifique et volontariste. Elle implique un effort budgétaire continu, une structuration forte et une coordination effective de l'ensemble des politiques régionales.

Le CPS est à la disposition du Gouvernement pour mobiliser les acteurs de la recherche et de l'innovation et l'aider à mettre en place un projet ambitieux qui se résume à Bruxelles, Capitale de la Connaissance.

BIBLIOGRAPHIE

Avis n° 13 d'initiative du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale portant sur « Les aspects relatifs à la recherche scientifique de l'accord gouvernemental et de la déclaration de politique générale du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. » - 21 septembre 2004.

Avis n° 24 d'initiative du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale portant sur la rédaction d'un cahier des charges pour une étude destinée à identifier et analyser le potentiel de recherche de la Région de Bruxelles-Capitale dans le domaine de l'environnement. - 30 mai 2008.

Avis n° 25 d'initiative du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale portant sur un nouveau programme « Prigogine » permettant à des entreprises de faire appel à un chercheur pour renforcer leur potentiel technologique et permettant à un doctorant de faire sa thèse en milieu industrie. - 09 décembre 2008.

Avis n° 28 du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale portant sur la création d'entreprises à caractère technologique et la coordination des structures d'incubation - 09 décembre 2008.

« Bruxelles, région de la connaissance ? » - B. Van Camp & O. Witmeur, Brussels studies / Etats généraux de Bruxelles 2009 - Note de synthèse n°12.

« Innovation et R&D dans les régions belges dans une perspective européenne » - J. Fiers - Juin 2005 in « Bureau fédéral du Plan / Analyses et prévisions économiques.

« La politique d'innovation dans une économie de la connaissance » - Chantal Kegels in Reflets et Perspectives de la vie économique, XLVIII, 2009/1, De Boek Université.

“OMC Policy Mix Review Report - Country Report Belgium, July 2007” officially adopted by the CREST in december 2007.

« Un plan européen pour la relance économique - Le moment d'agir est venu » Communication de la Commission européenne au Conseil européen - COM(2008) 800 / 26.11.2008.



Avis n° 30

relatif au projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant exécution de l'ordonnance du 26 mars 2009 visant à promouvoir la recherche, le développement et l'innovation.

Cet avis a été adopté par le Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale par procédure courriel le 19 octobre 2009. Il n'y a pas eu de groupe de travail préparatoire.

Avant-propos :

Conformément à l'article 4 §1, al.2 de l'ordonnance du 10 février 2000 (MB 16.03.2000), le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, par son Ministre de la Recherche, Monsieur Benoît Cerexhe, a saisi le Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale par un courrier daté du 10 juin 2009 d'une demande d'avis relative au projet d'arrêté en titre.

Documents

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant exécution de l'ordonnance du 26 mars 2009 visant à promouvoir la recherche, le développement et l'innovation.

Note du Ministre Benoît Cerexhe aux membres du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale

Notification de la réunion du 4 juin 2009 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Avis de l'Inspection des Finances en date du 18 mai 2009

Avis du Conseil Economique et Social en date du 17 septembre 2009.

Avis du Conseil de la Politique scientifique.

En octobre 2008, rendant son avis sur l'avant-projet d'ordonnance relative à l'encouragement et au financement de la recherche scientifique et de l'innovation technologique en Région de Bruxelles-Capitale, le Conseil avait écrit rejoindre le souci du Gouvernement d'inciter les entreprises à mener des activités supplémentaires ou nouvelles en Recherche-Développement-Innovation et ainsi, d'améliorer l'efficacité économique et de créer une croissance et des emplois durables. De manière générale, le Conseil s'était déclaré satisfait de cette transposition de l'encadrement communautaire européen, même si quelques points faisaient l'objet de commentaires et suggestions.

Aujourd'hui, le Conseil se déclare favorable au présent projet d'arrêté car son texte confirme et développe les intentions du Gouvernement de faire confiance à la recherche et à l'innovation pour contribuer à développer l'emploi et la croissance au sein de la Région de Bruxelles-Capitale. Le Conseil souhaite cependant agréer son avis de quelques considérations complémentaires.

Ayant pris connaissance de l'avis rendu par le Conseil Economique et Social le 17 septembre dernier, le Conseil de la Politique scientifique se rallie aux considérations particulières y émises.

Dans un souci de concurrence et/ou de collaboration interrégionale et de respect de l'encadrement communautaire, le Conseil estime toutefois nécessaire d'approfondir la comparaison des modalités pratiques adoptées par les autres régions, notamment en cas de relocalisation. Il remettra un avis spécifique sur ce point ultérieurement.



Composition du Conseil

PRÉSIDENT : OLIVIER WITMEUR VICE-PRÉSIDENTE : VIVIANE CAMPHYN

REPRÉSENTANTS DES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE ET SUPÉRIEUR

Christian LARDINOIS - ULB - UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES
François RENIERS - ULB - UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES
Olivier WITMEUR - SOLVAY BUSINESS SCHOOL OF ECONOMICS & MANAGEMENT, ULB
Lode WYNS - VRIJE UNIVERSITEIT BRUSSEL
Jan CORNELIS - VRIJE UNIVERSITEIT BRUSSEL (°)
Pierre GIANELLO - UCL - UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LOUVAIN
Annick MASSON - HAUTE ECOLE LUCIA DE BROUCKERE – HELDB INSTITUT MEURICE
Nicolas BERNARD - FACULTES UNIVERSITAIRES SAINT LOUIS
Paul JANSSENS - EHSAL / HOGESCHOOL –UNIVERSITEIT BRUSSEL
Brigitte CHANOINE - HAUTE ECOLE « Groupe ICHEC – ISC Saint-Louis – ISFSC »

REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS REPRÉSENTATIVES DES EMPLOYEURS SIÉGEANT AU CES^{RBC}

Viviane CAMPHYN – NELECTRA vzw
Floriane de KERCHOVE – Agoria
Fancine WERTH – UCM
Frans DE KEYSER – Beci
Fabian SCUVIE - essencia

REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS REPRÉSENTATIVES DES TRAVAILLEURS SIÉGEANT AU CES^{RBC}

Valérie CLEREN – CGSLB
Christine SCHAUT – CSC
Philippe VAN MUYLDER – FGtB
Samuel DROOLANS – FGtB
Jehan DECROP – CSC (°)

EXPERTS REPRESENTANT LES CENTRES DE RECHERCHE COLLECTIVE EN RBC

VALÉRIE POLLET – CSTC
JEROEN DELEU - SIRRISS

REPRÉSENTANTS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DU MINISTRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Carole DEMBOUR (°)
Xavier DEHAN (°)

OBSERVATEURS DES MINISTRES ET SECRÉTAIRES D'ÉTAT

Nicolas VANHOVE (°)
Tom REINHARD (°)
Pieter DE PAUW (°)
Sylviane FRIEDLINGSTEIN (°)
François RYCX (°)
Jan WETS (°)
Yves ROGGEMANS (°)

(°) démissionnaire en cours d'année et remplacé en 2010.



Historique

1999

Premiers débats au Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale en vue de créer un conseil régional de la politique scientifique à Bruxelles.

2000

10 février : Ordonnance du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant création d'un Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale.

20 juin : Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale fixant la composition de l'Assemblée plénière du Conseil de la Politique scientifique : premier mandat de quatre années.

20 décembre : Première réunion de l'Assemblée plénière du Conseil de la Politique scientifique. Président Jean-Louis Van Herweghem - Vice-président Guy Martens.

2001

26 février : Séance solennelle d'installation du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale en la Salle des Glaces du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale et en présence de Philippe Busquin, Commissaire européen à la Recherche scientifique, de François-Xavier de Donnea, Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale et de Charles Picqué, Ministre de la Recherche scientifique.

26 février : Avis portant sur la stimulation, l'administration et le contrôle des actions menées en application de la politique de Recherche et d'Innovation en Région de Bruxelles-Capitale.

04 septembre : Avis portant sur les procédures de reconnaissance des réseaux d'excellence et de la détermination des actions clés de soutien.

02 octobre : Avis portant sur le « Projet d'ordonnance relative à l'encouragement et au financement de la recherche scientifique et de l'innovation technologique ».

24 septembre : Mission du Conseil à l'A.W.T., Adviesraad voor het Wetenschaps- en Technologiebeleid (Den Haag).

En cours d'année: Comité d'accompagnement de la Conférence de la Présidence Recherche – Présidence belge de l'Union européenne.

2002

19 mars : Table Ronde des quatre Conseils de la Politique scientifique en Belgique (Palais des Académies).

02 mai : Table Ronde scientifique en présence de sa Majesté le Roi (Palais Royal).

30 mai : mise en place du secrétariat du Conseil : Paul Van Snick, secrétaire.

28 mai : Avis portant sur le projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant exécution de l'ordonnance relative à l'encouragement et au financement de la recherche scientifique et du développement technologique.



09 & 10 septembre : mission du Conseil à Heidelberg, Baden-Württemberg, à l'initiative du Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale et du Ministre des Sciences, de la recherche et des Arts du Land Baden-Württemberg.

10 décembre: Avis relatif à l'avant-projet d'ordonnance portant création de l'IRSIB - Institut d'encouragement de la Recherche scientifique et de l'Innovation de Bruxelles.

2003

05 février : débat du Conseil avec la Commission des Affaires économiques du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale.

06 octobre : Lettre ouverte des quatre Conseils de la Politique scientifique en Belgique adressée au Premier Ministre du Gouvernement fédéral dans le cadre de la Conférence nationale pour l'Emploi.

2004

20 avril : Appel adressé au Gouvernement régional « Pour un soutien régional accru à une politique scientifique ».

20 avril : Avis relatif à l'évolution du financement de la politique scientifique en Région de Bruxelles-Capitale.

10 mai 2004 : Avis intitulé « Bilan 2000-2004 et perspectives au terme du premier mandat du Conseil de la Politique scientifique ».

21 septembre : Avis portant sur les aspects relatifs à la recherche scientifique de l'accord gouvernemental et de la déclaration de politique générale du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

2005

08 mars : Première réunion de la nouvelle Assemblée plénière du Conseil de la Politique scientifique en présence de Benoit Cerexhe, Ministre chargé de la Recherche. Président Christian Franzen - Vice-président Jan Cornelis.

22 novembre : Première réunion commune entre les conseils wallons et bruxellois de la Politique scientifique (Louvain-la-Neuve).

01 décembre: Création du réseau d'experts « Council Stakeholder Network » basé sur les acteurs de la recherche à Bruxelles.

14 décembre : Avis portant sur l'élaboration d'un programme d'aide à la création de Spin-off au sein de la Région de Bruxelles-Capitale sous la dénomination "Spin-off in Brussels".

14 décembre : Avis portant sur l'élaboration d'un programme de financement des coûts d'études de faisabilité de courte et très courte durée sous la dénomination "Microprojets".

2006

3 octobre : Avis portant sur le projet de contribution de la Région de Bruxelles-Capitale au Cadre de Référence Stratégique National de la Belgique en vue de l'élaboration des programmes opérationnels des fonds structurels couvrant la période de programmation 2007-2013.

Mai et juin : un groupe de travail commun entre le Comité bruxellois de concertation économique et social et le Conseil de la Politique scientifique participe à la rédaction de Plan régional pour l'Emploi.



18 décembre : Signature du Conseil apposée au « Plan régional pour l'Emploi ».

2007

06 mars : Départ à la retraite de Christian Franzen. Président : Olivier Witmeur.

16 mars : Avis portant sur le « Programme opérationnel proposé par la Région de Bruxelles-Capitale au titre de l'Objectif « compétitivité et emploi » pour la période 2007-2013 ».

Mars à juin : Participation à la « Peer Review of the Belgian Policy Mix » organisée par le CREST pour le compte de la Commission européenne.

22 mai : Avis portant sur le Programme « Brains Back to Brussels».

05 décembre : La biotechnologie en question avec notamment une mission au Vlaams Instituut voor Biotechnologie de Gand (V.I.B.)

2008

30 mai : Avis relatif au potentiel de recherche de la Région de Bruxelles-Capitale dans le domaine de l'environnement.

09 décembre : Avis portant sur un nouveau programme « Prigogine » permettant à des entreprises de faire appel à un chercheur pour renforcer leur potentiel technologique et permettant à un doctorant de faire sa thèse en milieu industriel.

09 décembre : Avis portant sur la création d'entreprises à caractère technologique et la coordination des structures d'incubation.

31 décembre : Fin du second mandat du Conseil.

2009

18 mars : Première réunion de la nouvelle Assemblée plénière du Conseil de la Politique scientifique. Président Olivier Witmeur - Vice-présidente Viviane Camphyn.

16 juin : Mémoire du Conseil adressé au formateur du nouveau Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale

19 octobre : Avis relatif au projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant exécution de l'ordonnance du 26 mars 2009 visant à promouvoir la recherche, le développement et l'innovation



Annexes

- ✓ **Publications du Conseil**
- ✓ **Arrêtés de modification de la composition du Conseil**
- ✓ **Bases légales**



Publications du Conseil

26 février 2001 - AVIS n° 1 du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale portant sur « La stimulation, la gestion, l'administration et le contrôle des actions menées en application de la politique de Recherche et d'Innovation en Région de Bruxelles- Capitale ».

29 mai 2001 - AVIS n° 2 du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale portant sur la proposition de « Sixième programme- cadre (2002-2006) » présentée par la Commission européenne.

4 septembre 2001 - AVIS n° 3 d'initiative du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale portant sur « Les procédures de reconnaissance des réseaux d'excellence et la détermination des actions-clés de soutien ».

2 octobre 2001 - AVIS n° 4 du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale portant sur le « Projet d'ordonnance relative à l'encouragement et au financement de la recherche scientifique et de l'innovation technologique ».

5 mars 2002 - AVIS n° 5 du Bureau du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale relatif au « Projet d'Arrêté portant exécution de l'ordonnance relative à l'encouragement et au financement de la recherche scientifique et du 'développement' technologique».

28 mai 2002 -AVIS n° 6 du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale relatif au « Projet d'Arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant exécution de l'ordonnance relative à l'encouragement et au financement de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique ».

10 décembre 2002 -AVIS n° 7 du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à « L'avant-projet d'ordonnance portant création de l'Institut d'encouragement de la Recherche scientifique et de l'Innovation de Bruxelles ».

27 mai 2003 - AVIS n° 8 du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la Communication de la Commission européenne portant sur : « Le rôle des universités dans l'Europe de la Connaissance ».

8 juillet 2003 - AVIS n° 9 d'initiative du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la Communication de la Commission européenne portant sur « Investir dans la Recherche : un plan d'action pour l'Europe ».

9 décembre 2003 - AVIS n° 10 du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale relatif au « Projet d'arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale fixant le cadre organique de l'Institut d'Encouragement de la Recherche scientifique et de l'Innovation de Bruxelles daté du 25 septembre 2003 ».

20 avril 2004 - AVIS n° 11 d'initiative du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à « L'évolution du financement de la politique scientifique en Région de Bruxelles-Capitale ».

10 mai 2004 - AVIS n° 12 d'initiative du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale intitulé « Bilan 2000-2004 et perspectives au terme du premier mandat du Conseil de la Politique scientifique ».

21 septembre 2004 - AVIS n° 13 d'initiative du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale portant sur « Les aspects relatifs à la recherche scientifique de l'accord



gouvernemental et de la déclaration de politique générale du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. »

25 octobre 2004 - AVIS n° 14 d'initiative du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale portant sur la « Proposition de Directive lancée par le Conseil de l'Europe visant à faciliter l'admission des ressortissants de pays tiers aux fins de recherche scientifique dans la Communauté européenne ».

7 décembre 2004 - AVIS n° 15 d'initiative du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale portant sur la communication de la commission européenne : « La science et la technologie, clés de l'avenir de l'Europe - Orientations pour la politique de Soutien à la recherche de l'Union ».

14 décembre 2005 – AVIS n° 16 du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale portant sur « L'élaboration d'un programme d'aide à la création de Spin-off au sein de la Région de Bruxelles-Capitale sous la dénomination "Spin-off in Brussels"»

14 décembre 2005 – AVIS n° 17 du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale portant sur « L'élaboration d'un programme de financement des coûts d'études de faisabilité de courte et très courte durée sous la dénomination "Microprojets" »

28 avril 2006 – AVIS n° 18 d'initiative du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale portant sur « La recommandation de la Commission européenne concernant une charte du chercheur et un code de conduite pour le recrutement des chercheurs »

AVIS n° 19 – Cet avis, initialement prévu dans le contexte de la préparation du « Plan Régional pour l'Innovation », n'a pas fait l'objet d'un texte rédigé et les amendements proposés par le groupe de travail conjoint entre le Conseil Economique et Social et le Conseil de la Politique scientifique ont été directement intégrés au document concerné, adopté finalement le 18 décembre 2006.

3 octobre 2006 – AVIS n° 20 du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale portant sur le « Projet de contribution de la Région de Bruxelles-Capitale au Cadre de Référence Stratégique National de la Belgique en vue de l'élaboration des programmes opérationnels des fonds structurels couvrant la période de programmation 2007-2013 »

16 mars 2007 – AVIS n° 21 du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale portant sur le « Programme opérationnel proposé par la Région de Bruxelles-Capitale au titre de l'Objectif « compétitivité et emploi » pour la période 2007-2013 ».

22 mai 2007 – AVIS n° 22 du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale portant sur un Programme « Brains Back to Brussels».

02 octobre 2007 – AVIS n° 23 du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale portant sur le projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du 18 juillet 2002 portant exécution de l'ordonnance relative à l'encouragement et au financement de la recherche scientifique et de l'innovation technologique.

30 mai 2008 – AVIS n° 24 d'initiative du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale portant sur la rédaction d'un cahier des charges pour une étude destinée à identifier et analyser le potentiel de recherche de la Région de Bruxelles-Capitale dans le domaine de l'environnement.



26 septembre 2008 – AVIS n° 26 du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale portant sur l'avant-projet d'ordonnance relative à l'encouragement et au financement de la recherche scientifique et de l'innovation technologique en Région de Bruxelles-Capitale.

10 novembre 2008 – AVIS n° 27 du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale concernant les thèmes en matière de recherche que le Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale propose à la Région de Bruxelles-Capitale de porter à l'occasion de la présidence belge de l'Union européenne 2010 ainsi que sur les résultats recherchés.

09 décembre 2008 – AVIS n° 25 d'initiative du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale portant sur un nouveau programme « Prigogine » permettant à des entreprises de faire appel à un chercheur pour renforcer leur potentiel technologique et permettant à un doctorant de faire sa thèse en milieu industriel.

09 décembre 2008 – AVIS n° 28 d'initiative du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale portant sur la création d'entreprises à caractère technologique et la coordination des structures d'incubation.

16 juin 2009 – AVIS n° 29 d'initiative du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale intitulé « Mémoire du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale : Bruxelles, Capitale de la connaissance. »

19 octobre 2009 – AVIS n° 30 du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale relatif au projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant exécution de l'ordonnance du 26 mars 2009 visant à promouvoir la recherche, le développement et l'innovation.

Rapport annuel 2001 - Rapport annuel 2002 - Rapport annuel 2003 - Rapport annuel 2004 - Rapport annuel 2005 - Rapport annuel 2006 - Rapport annuel 2007 - Rapport annuel 2008



Publié le : 2009-02-10

MINISTERE DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

15 JANVIER 2009. - Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles -Capitale nommant les membres de l'assemblée plénière du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale créé par l'ordonnance du 10 février 2000

Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale,
Vu l'ordonnance du 10 février 2000 portant création d'un Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale, et notamment l'article 7;
Vu l'arrêté du 21 juin 2000 fixant la composition de l'assemblée plénière du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale;
Considérant que les membres de l'assemblée plénière du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale ont achevé leur mandat et doivent être remplacés;
Sur proposition du Ministre qui a la Recherche scientifique dans ses attributions;
Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. Sont nommés membres de l'assemblée plénière du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale :

a) en tant que représentants des institutions d'enseignement universitaire et supérieur implantées en Région de Bruxelles-Capitale dont la liste est fixée par l'article 1^{er} de l'arrêté 21 juin 2000 fixant la composition de l'Assemblée plénière du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale :

- M. François Reniers;
- M. Olivier Witmeur;
- M. Christian Lardinois;
- M. Lode Wyns;
- M. Jan Cornelis;
- M. Pierre Gianello;
- M. Nicolas Bernard;
- Mme Brigitte Chanoine;
- Mme Annick Masson;
- M. Paul Janssens;

b) en tant que représentants des organisations représentatives des travailleurs siégeant au Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale :

- M. Philippe Van Muylder;
- M. Samuel Droolans;
- M. Jehan Decrop;
- Mme Valérie Cleeren;
- Mme Christine Schaut;

c) en tant que représentants des organisations représentatives des employeurs siégeant au Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale :

- M. Fabian Scuvie;
- M. Frans De Keyser;
- Mme Floriane de Kerchove;



d) en tant que représentants des Classes moyennes :

- Mme Viviane Camphyn;
- Mme Francine Werth.

Art. 2. Sont nommés experts représentant les Centres de Recherche collective en Région de Bruxelles-Capitale au sein de l'assemblée plénière du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale :

- Mme Valérie Pollet (CSTC);
- M. Jeroen Deleu (SIRRIS).

Art. 3. Est nommée en tant que représentante du Ministre qui a la Recherche scientifique dans ses attributions :

- Mme Carole Dembour.

Art. 4. Est nommé en tant que représentant du Ministre qui a l'Economie dans ses attributions :

- M. Xavier Dehan.

Art. 5. Sont nommés en tant qu'observateurs, les représentants des autres Ministres et Secrétaires d'Etat :

pour le Ministre en charge des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine, du Logement, de la Propreté publique, et de la Coopération au Développement :

- M. Nicolas Vanhove;

pour le Ministre chargé des Finances, du Budget, des relations extérieures et de l'informatique :

- M. Tom Reinhard;

pour le Ministre chargé de la Mobilité et des Travaux publics :

- M. Pieter De Pauw;

pour la Ministre en charge de l'Environnement, de l'Energie et de la Politique de l'eau :

- Mme. Sylviane Friedlingstein;

pour le Secrétaire d'Etat en charge de la Propreté publique et des Monuments et sites :

- M. François Ryex;

pour la Secrétaire d'Etat chargée de la Fonction publique, de l'Egalité des Chances et du Port de Bruxelles :

- M. Jan Wets;

pour la Secrétaire d'Etat chargée du Logement et de l'Urbanisme :

- M. Yves Roggemans.

Art. 6. Le Ministre qui a la Recherche scientifique dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Art. 7. Le présent arrêté entre en vigueur à la date de sa signature.

Bruxelles, le 15 janvier 2009.

Pour le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale :

Le Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation Urbaine, de la Propreté publique et de la Coopération au Développement,

Ch. PICQUE

Le Ministre chargé de l'Emploi, de l'Economie, de la Recherche scientifique, de la Lutte contre l'Incendie et de l'Aide médicale urgente,

B. CEREXHE



Bases légales

10 février 2000 - Ordonnance portant création d'un Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale. (M.B. 2000.03.16)

21 juin 2000 - Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale fixant la composition de l'Assemblée plénière du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale créé par l'ordonnance du 10 février 2000. (M.B. 2000.12.09).

8 novembre 2001 - Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant modification de la composition de l'Assemblée plénière du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale créé par l'ordonnance du 10 février 2000. (M.B. 2002.11.08)

20 mars 2003 - Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant modification de la composition de l'assemblée plénière du Conseil de la Politique scientifique créé par l'ordonnance du 10 février 2000 (M.B. 2003.04.04).

23 septembre 2004 - Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant modification de la composition de l'assemblée plénière du Conseil de la politique scientifique créée par l'ordonnance du 10 février 2000 (M.B. 2005.10.25).

24 février 2005 - Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale nommant les membres à voix délibérative et les experts de l'assemblée plénière du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale créé par l'ordonnance du 10 février 2000 (M.B. 2005.09.15).

8 juin 2006 - Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant modification de la composition de l'Assemblée plénière du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale créée par l'ordonnance du 10 février 2000 (M.B. 2006.06.29).

19 octobre 2006 - Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant modification de la composition de l'Assemblée plénière du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale créé par l'ordonnance du 10 février 2000 (M.B. 2006.12.18).

14 décembre 2006 - Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant modification de la composition de l'Assemblée plénière du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale créée par l'ordonnance du 10 février 2000 (M.B. 2007.02.06).

25 janvier 2007 - Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant modification de la composition de l'Assemblée plénière du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale créée par l'ordonnance du 10 février 2000 (M.B. 2007.02.16).

22 mars 2007 - Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant modification de la composition de l'Assemblée plénière du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale créée par l'ordonnance du 10 février 2000 (M.B. 2008.05.16).

20 mars 2008 - Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant modification de la composition de l'Assemblée plénière du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale créée par l'ordonnance du 10 février 2000 (M.B. 2008.05.16).

08 mai 2008 - Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant modification de la composition de l'Assemblée plénière du Conseil de la Politique scientifique de la Région de



Bruxelles-Capitale créée par l'ordonnance du 10 février 2000 (M.B. 2008.06.13).

15 janvier 2009 – Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale nommant les membres de l'Assemblée plénière du Conseil de la Politique scientifique de la Région de Bruxelles-Capitale créé par l'ordonnance du 10 février 2000.